

Les formules et livrets de bons de poste ;
Les instructions aux directeurs de la poste
au sujet des bons postaux ;

Les chèques et livrets de dépôts de la
caisse d'épargne de la poste ;

Les instructions aux directeurs de la poste
au sujet de la caisse d'épargne postale ;

Les formules et les livres de la caisse
d'épargne ;

Les formules de mandats-poste ;

Les formules d'avis relatifs aux mandats
postaux ;

Les formules et les livres de mandats
postaux ;

Les avis de départ et d'arrivée des cour-
riers, etc.

La correspondance avec le ministère est
également faite en français, au besoin.

2. Le directeur général des Postes est
d'avis que les timbres-poste donnent tous
les renseignements dont le public a besoin
pour ne pas commettre d'erreurs. Le tim-
bre-poste lui-même et le chiffre qui y figure
et qui en indique la valeur suffisent sous
tous les rapports.

La grandeur du timbre-poste et surtout
l'espace réservé à l'inscription sont très res-
treints. De plus, la présente inscription est
tellement connue et, conséquemment, si
bien comprise par tous les éléments de la
population canadienne qu'il serait inutile
de la modifier de la manière indiquée.

La gravure et l'impression d'une série de
timbres-poste portant une inscription dans
les deux langues, n'entraîneraient pas seu-
lement un surcroît de dépenses, mais elles
pourraient nous obliger à apporter des mo-
difications radicales au présent contrat.
Par conséquent, nous n'avons pas l'inten-
tion de changer un système qui remonte à
50 ans.

3. Les étampes des bureaux de poste por-
tant le nom du bureau, la date de l'arrivée
ou de l'envoi des lettres, etc., sont impré-
mées dans les deux langues, autant que
cela est nécessaire. Le nom du bureau est
le même et la date est indiquée en chiffres.
Quant à la désignation du mois, les abré-
viations dont on se sert sont presque les
mêmes dans les deux langues. Aucun chan-
gement n'est projeté.

M. JOHN C. BOURINOT.

M. JOHNSTON demande :

1. M. John C. Bourinot est-il fonctionnaire
du département des Douanes ?

2. Quelles sont ses fonctions ?

3. Quels sont ses appointements ?

L'hon. M. PATERSON :

1. M. John C. Bourinot est fonctionnaire
du département des Douanes.

2. Il s'emploie à découvrir et à réprimer
les fraudes commises au détriment du reve-
nu des Douanes.

3. Ses appointements sont de \$1,000 par
année.

M. WM WILSON.

M. JOHNSTON demande :

1. M. William Wilson est-il fonctionnaire du
département des Douanes ?

2. Quelles sont ses fonctions ?

3. Quels sont ses appointements ?

L'hon. M. PATERSON :

1. M. William F. Wilson est fonctionnaire
du département des Douanes.

2. Il s'emploie à découvrir et à réprimer
les fraudes commises au détriment du re-
venu des Douanes.

3. Ses appointements sont de \$900 par
année.

M. H. C. BLAIR.

M. JOHNSTON demande :

1. M. H. C. Blair est-il fonctionnaire des
Douanes ?

2. Quelles sont ses fonctions ?

3. Quels sont ses appointements ?

L'hon. M. PATERSON :

1. Oui.

2. Ses fonctions consistent à aider à la
découverte et à la répression des fraudes
commises au détriment du revenu des
Douanes, à donner des instructions aux
douaniers et à diriger la surveillance de la
frontière.

3. \$1,600 par année.

L'ANNUAIRE STATISTIQUE.

M. ARMAND LAVERGNE (par M. Tal-
bot) demande :

1. L'annuaire statistique du Canada est-il
traduit en français ?

2. Quand la traduction sera-t-elle distri-
buée ?

L'hon. M. FISHER : La traduction a été
achevée le 12 février et le manuscrit a été
remis aussitôt à l'imprimerie. Le 30 mars
dernier, les dernières épreuves ont été ren-
voyées après avoir été corrigées et l'an-
nuaire sera prêt à être distribué avant peu.

LA LANGUE FRANÇAISE.

M. ARMAND LAVERGNE (par M. Tal-
bot) demande :

1. Le ministère des Chemins de fer a-t-il
pris des mesures pour que les droits de la
langue française soient mieux respectés sur
les chemins de fer de l'Etat ?

2. Des horaires en français seront-ils distri-
bués sur le chemin de fer de l'Intercolonial ?

3. Quelles mesures a-t-on prises pour la dif-
fusion de la langue ?

L'hon. M. FIELDING : Des instructions
ont été données pour que des horaires fus-
sent imprimés en français et affichés dans
toutes les gares de l'Intercolonial situées
dans la province de Québec. La question
de savoir s'il est nécessaire de faire faire
d'autres impressions pour accommoder la
population de cette province est à l'étude.